



Compliance: lignes directrices pour la conformité de GEGGUS Schweiz AG

version: 1er février 2022



SOMMAIRE

1. Avant-propos	3
2. Notre mission	4
3. Nos valeurs d'entreprise	5
4. Objectifs et champ d'action	6
5. Lois et règlement	6
6. Code d'éthique de conduite	7
7. Corruption	8
8. Gestion des conflits	9
9. Gestion des conflits	9
10. Contrôle interne	9
11. Responsabilité sociale	10
12. Protection de l'environnement	11
13. Surveillance	11

1. PRÉFACE

Notre entreprise travaille sur tout le territoire national et propose des solutions propreté performantes pour hall d'entrée; nos tapis d'entrée sont destinés prioritairement aux établissements recevant du public.

Depuis plus de 25 ans, nous fabriquons et commercialisons avec succès nos tapis d'entrée et nous sommes aujourd'hui l'un des leaders dans ce domaine. Le siège de notre société est situé à Weingarten et nous sommes représentés dans plus de 33 pays avec des filiales en propre ou avec des partenaires commerciaux.

Aux personnes motivées, nous offrons des emplois attrayants dans un environnement de travail moderne et agréable. Avec ces directives et règles de conformité, nous voulons présenter une entreprise responsable, avec des collaboratrices et collaborateurs responsables, dont l'action sera guidée par une ligne directrice avec des valeurs, des comportements et des objectifs respectant les réglementations et les normes légales.

Ces directives de conformité ne peuvent en aucun cas remplacer la responsabilité de l'employé pris individuellement. Elles offrent cependant un cadre d'orientation qui définit clairement ce que doit être le comportement de chacun pour éviter tout préjudice à la réputation de l'entreprise et toute entrave au développement des relations commerciales avec les partenaires commerciaux.

En publiant ces lignes directrices de conformité destinées à régir les relations avec nos clients, fournisseurs, partenaires et tout autre groupe de personnes concernées, nous voulons souligner leur importance pour notre entreprise en insistant bien sur leur caractère contraignant. Il est absolument indispensable que l'ensemble du personnel de l'entreprise ou ses représentants se conforment dans leur action de tous les jours à ces directives.

Tant pour les employées que pour les employés, nous utiliserons le terme «employés». Ceci est valable pour toute désignation incluant un genre, et la forme ainsi retenue pour la rédaction du texte ne sous-entend en aucune façon une discrimination.

2. NOTRE MISSION

Le client motive notre action

Notre objectif est d'offrir un indéniable avantage au client. Notre succès dépend de la satisfaction de nos clients.

Nos innovations façonnent notre avenir

Avec de nouvelles idées, nous créons de nouveaux produits, nous assurons les différents services et offrons ainsi davantage de satisfactions à nos clients.

Nous rivalisons avec les meilleurs

Très à l'écoute du marché, nous cernons bien les nouvelles opportunités et nous alignons notre organisation, nos solutions et notre comportement en conséquence. Nous introduisons les changements nécessaires avec audace et détermination.

Nous sommes un partenaire fiable

Nous renforçons le partenariat avec nos clients et fournisseurs, nous renforçons les relations avec nos employés, grâce à notre loyauté, à notre fiabilité, à notre anticipation.

Utilisation responsable des ressources

La préservation de notre environnement naturel et la limitation de l'utilisation des ressources naturelles sont notre responsabilité sociale pour les générations futures. Une gestion environnementale cohérente et responsable se traduira par des résultats probants et débouchera sur une sensible modification des comportements.

3. NOS VALEURS

Priorité aux clients

- ▷ Un partenariat à long terme
- ▷ La satisfaction du client par la qualité et le service

Crédibilité

- ▷ Nos promesses sont tenues et nous misons sur le Fairplay

Confiance

- ▷ Confiance et respect vis-à-vis des clients, des employés et des autres partenaires
- ▷ Sens de la responsabilité individuelle pour les employés

Tolérance

- ▷ Non au racisme. Respect et échange sont à la base de notre collaboration avec d'autres cultures.

L'homme et la nature

- ▷ Sécurité et santé pour nos employés
- ▷ Respect de notre environnement

Durabilité

- ▷ Bilan carbone neutre pour le transport de nos marchandises et l'impression de notre catalogue
- ▷ Produits 100 % recyclable, préservation des ressources naturelles

4 .OBJECTIFS ET CHAMP D'ACTION

Afin de répondre à nos exigences en matière de respect des règles de conformité dans le cadre de notre activité, il est indispensable pour nous de se conformer aux lois, normes et règlement interne en vigueur. Il s'agit là d'une condition préalable pour préserver l'entreprise des risques financiers, pour soigner sa réputation et pour être perçue comme un partenaire commercial fiable et durable.

Nos directives de conformité s'appliquent à tous les employés de GEGGUS Schweiz AG (employés du groupe et des filiales ainsi que mandataires et agents commerciaux également dénommés «employés» ci après). Dans le cadre de nos relations clients, chaque employé GEGGUS Schweiz AG devra obligatoirement adhérer aux principes retenus ainsi qu'aux dispositions et réglementations particulières mentionnées dans ce document.

Ces règles de conformité ont une validité illimitée pour tous les employés des différentes entreprises, sur les différents sites et pour les différents domaines d'activités dans les différentes entités du groupe GEGGUS Schweiz AG. Il conviendra en plus de tenir compte de la législation du pays dans lequel s'exerce l'activité. Les directives officielles ne doivent en aucun cas être détournées par des initiatives individuelles.

Nous nous en tiendrons à ces directives. Un écart par rapport à la ligne directrice officielle ne sera en aucun cas autorisé, même si cet écart est motivé par des avantages économiques.

Ces directives de conformité sont diffusées à tous que ce soient les dirigeants, les cadres, les employés ou les partenaires commerciaux. Par ailleurs, ces directives de conformité peuvent être consultées par toutes les personnes concernées.

5. LOIS ET RÈGLEMENT

Protection au travail

Pour assurer la santé et la sécurité de tous les employés et visiteurs, chaque collaborateur (trice) doit se conformer sur son poste de travail aux lois, règles et normes applicables en matière de sécurité au travail.

En ce qui concerne la sécurité au travail, nous avons défini un règlement qui insiste sur le respect des consignes de sécurité retenues ainsi que sur l'utilisation de vêtements de travail spécifiques. Ces consignes sont reprises dans le règlement intérieur et doivent être respectées par tous.

Chaque cadre dirigeant a obligation de bien connaître ce règlement et de s'assurer de son application.

Toute entorse à ce règlement ou tout danger potentiel doit être signalé par l'employé à son supérieur direct.

Lois spécifiques à chaque pays

La réglementation légale en vigueur dans un pays peut contrevenir à nos directives. Dans ce cas bien précis, c'est la réglementation la plus contraignante qui est retenue.

Loi antitrust

Les lois, directives et règlements concernant le droit national et international antitrust guident nos actions en matière de concurrence. Le risque de sanction pour comportement antitrust est lié à la fois à de potentielles ententes avec des concurrents et à des ententes avec les fournisseurs et les clients. Les pratiques illégales et/ou celles pénalement condamnables comme par exemple les appels d'offres illégaux, les ententes au niveau du prix, ou la répartition des marchés régionaux et des clients sont à proscrire. Pour ces raisons, les cadres dirigeants et les employés dans le domaine commercial, ont obligation de s'informer systématiquement sur les lois antitrust. En cas de doute, il conviendra de s'abstenir de tout contrat ou d'arrangement même verbal.

Directives en cas de déplacement

GEGGUS Schweiz AG édicte des directives précises en cas de déplacement. Ces directives voyages/déplacements et frais de déplacement s'appliquent à tous les employés salariés CDI ou CDD ainsi qu'aux stagiaires. La définition du voyage d'affaires et le processus de réservation sont précisés par ces directives. Les instructions en matière de moyen de déplacement, de communication et d'hébergement sont également précisées de même les modalités de remboursement des frais de déplacement et des indemnités journalières, différenciées en fonction du lieu de déplacement. Toutes ces informations, régulièrement mises à jour, peuvent être consultées par tous dans le document «voyages et déplacements». Les directives y figurant devront alors être prises en compte et respectées.

Choix des fournisseurs

Chez GEGGUS Schweiz AG nous sommes très exigeants vis-à-vis de nous-mêmes. Et l'exigence vis-à-vis de nos partenaires est tout aussi forte. A cette fin, nous mettons en place une auto-évaluation des fournisseurs, une déclaration de confidentialité et les certificats de qualité correspondants.

Grâce à une coopération basée sur la confiance, l'honnêteté et la loyauté, tout est mis en place pour atteindre un degré de qualité très élevé.

6. COMPORTEMENT

Ensemble

Nous respectons et protégeons nos collègues, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires. Discrimination, harcèlement, et autres atteintes à la dignité des personnes seront sanctionnés. Dans ce domaine, nous respectons les lois, sans exception. Les cadres dirigeants doivent servir de modèle. Le travailler ensemble est basé sur le respect et l'appréciation réciproque. Cela signifie également que nous acceptons et retenons des opinions différentes, nous discutons ouvertement des problèmes et nous recherchons ensemble les solutions. Ainsi, nous instaurons un climat de confiance, de tolérance et de justice dans notre organisation.

Une communication libre et ouverte, un soutien mutuel et une confiance réciproque favorise une bonne coopération. L'information sur les événements et les sujets concernant l'entreprise circule systématiquement entre nous. Ceci nous permettra de prendre les décisions et de mener les actions pour atteindre nos objectifs tout en respectant nos valeurs.

Nos lignes de conduite

A chaque cadre dirigeant il incombe de surveiller la mise en oeuvre des directives de conformité retenues dans le cadre de son domaine d'action. Les cadres dirigeants favoriseront l'initiative individuelle et veilleront au développement personnel de leurs employés en attachant une grande importance au respect mutuel. Ceci est particulièrement important pour la communication en interne et pour les relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires.

Lors de l'évaluation des employés, les cadres dirigeants se doivent d'être justes et responsables, en prenant en compte les directives de conformité et le règlement en vigueur pour un traitement équitable des employés.

Visites médicales

Préserver la santé de tous les employés relève de la responsabilité de la direction. Alerter tous nos employés sur les risques pour la santé est également de notre responsabilité tant sur le plan du management de l'entreprise que sur le plan social, ceci pour favoriser le bon fonctionnement de l'entreprise et la bonne coopération avec le personnel. A partir de ce constat, nous sommes tous appelés à respecter les consignes liées à l'ergonomie sur le poste de travail tout en envisageant avec la direction les possibles approches d'optimisation.

Outil de travail

Chaque employé ne peut utiliser l'outil de travail GEGGUS Schweiz AG que dans le cadre de son travail pour la société, sauf autorisation spéciale pour une utilisation à usage privé. L'outil de travail est utilisé à bon escient, professionnellement avec un entretien régulier pour éviter toute dégradation inutile.

7. CORRUPTION

Nous obtenons nos commandes de manière juste, légale et loyale. Par conséquent, nous ne tolérerons aucun comportement immoral, illégal de la part de nos employés et partenaires ni n'accepterons aucun acte de corruption. La violation des règles et lois visant à prévenir la corruption peut non seulement entraîner d'énormes pertes financières sous forme d'amendes, et des pertes de commandes, mais également nuire pour longtemps à la réputation de l'entreprise auprès des employés, des clients et des partenaires. Le risque de corruption peut par exemple exister lors de contacts avec des partis politiques, avec des administrations ou avec des délégations étrangères. Il convient d'éviter tout particulièrement les pots de vin, les avantages en nature à certains fonctionnaires, employés des services publics. Ceci est vrai également pour les dessous de table qui peuvent favoriser la conclusion d'affaires avec certaines entreprises privées.

8. GESTION DES CONFLITS

GEGGUS Schweiz AG considère le vivre ensemble avec la diversité au sein des employés comme une source d'innovation; nous y sommes très attachés. Pour favoriser cette diversité et ce travailler ensemble, il est de notre devoir et de notre rôle de veiller à ce que personne dans l'entreprise ne soit désavantagé à raison de son sexe, de son origine, de sa culture, de sa religion, de son orientation sexuelle, de son physique. Cette règle s'applique tant au moment de l'embauche que par la suite dans l'entreprise, éventuel licenciement compris.

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS, EXCLUSIVITÉ DE SERVICE

Les employés de GEGGUS Schweiz AG ne peuvent diriger une autre entreprise, ou travailler pour une entreprise concurrente, ni démarrer une activité qui entrerait en concurrence avec celle de GEGGUS Schweiz AG.

Cette règle est valable tout particulièrement pour une activité annexe qui entrerait en concurrence avec celle de GEGGUS Schweiz AG. L'acceptation d'une seconde activité rémunérée doit en tout état de cause être soumise à l'entreprise pour acceptation qui se ferait alors par écrit.

Une activité secondaire sera refusée si le salarié est officiellement impliqué dans une entreprise à activité concurrente.

10. CONTRÔLE INTERNE

Protection des données, traitement des informations confidentielles

Il appartient à tous les employés, tant pendant la durée de leur contrat que après, de ne pas divulguer les méthodes de travail de GEGGUS Schweiz AG. Cette confidentialité concerne toutes les informations se rapportant à l'organisation, aux méthodes de travail, aux produits (et à leur développement) et à l'activité tant au niveau production qu'au niveau commercial (prix, CA, marges, marché, clients). Toutes les informations concernant nos clients, nos employés, nos fournisseurs, nos consultants ou celles se rapportant à des tiers sont traitées de manière confidentielle.

En outre, nous veillons systématiquement et avec grand soin au respect de la protection des données conformément au règlement général de la protection des données (RGPD) dans l'entreprise. Tous les employés sont tenus de traiter les données personnelles de manière responsable et bienveillante en s'appuyant sur un système intégré de gestion de la protection des données. L'obligation de confidentialité s'applique, même après la fin du contrat de travail.

Nous organisons régulièrement des formations (classiques et on-line) pour nos employés; un contrôle permanent et un audit interne à intervalle régulier par une société extérieure spécialisée dans ce domaine sont également assurés.

Ce spécialiste de la protection des données mandaté par GEGGUS Schweiz AG se tient à disposition pour toutes les questions mais également pour signaler les risques juridiques.

Risque-Management

La gestion des risques de GEGGUS Schweiz AG prend en compte les facteurs qui permettent de mesurer en temps utile les risques à prendre en compte pour les décisions concernant la gestion de l'entreprise.

Des risques clairement identifiés conduisent à envisager et à mettre en œuvre les mesures appropriées. L'analyse des risques conduit à prendre en compte la structure et les processus internes mis en place chez GEGGUS Schweiz AG mais également les évolutions extérieures à l'entreprise. Ces éléments externes concernent la concurrence, la technologie de même que les lois et normes et toutes évolutions concernant l'économie et la société en général. Chez GEGGUS Schweiz AG, la gestion des risques n'est pas uniquement l'affaire de la direction, mais aussi de la responsabilité de l'ensemble des employés.

Toutes les parties concernées sont tenues de prendre en compte dans leur activité de tous les jours les informations liées à la gestion des risques. Cette politique est importante pour les questions liées à la qualité et à l'environnement.

Contrôle

Un système de contrôle interne, qui combine planification, contrôle et circulation de l'information, est une condition préalable essentielle pour traiter de manière réactive les évolutions à l'extérieur, mais aussi pour mesurer de façon permanente et efficace les résultats de l'entreprise. GEGGUS Schweiz AG a mis en oeuvre un système de contrôle impliquant, ce qui veut dire que les données concernant le contrôle et la planification sont connus de tous et pris en compte par tous. La direction impose une mise en oeuvre active du contrôle, et toutes les données se rapportant au contrôle en cours sont mis à la disposition des employés pour une bonne connaissance de la situation de l'entreprise.

Le processus de planification de GEGGUS Schweiz AG est défini. Ce processus couvre tous les aspects de la planification, c'est-à-dire stratégie, performance, fonctions opérationnelles et administratives, planifications en valeur et volume, bilan et flux de trésorerie. La direction est responsable de l'ensemble des planifications en veillant au choix des différentes mesures à prendre et en donnant les délégations nécessaires.

La responsabilité pleine et entière du système de contrôle incombe à la direction.

11. RESPONSABILITÉ SOCIALE

En tant qu'entreprise travaillant sur l'ensemble du pays, et concernant notre activité spécifique GEGGUS Schweiz AG, nous reconnaissons notre responsabilité tant sur le plan du respect des lois que sur celui du respect des personnes avec lesquelles nous entrons en contact. Par cette déclaration, nous reconnaissons pleinement les droits de l'homme comme une condition préalable fondamentale dans le cadre de nos activités avec nos partenaires et fournisseurs.

C'est pourquoi, nous menons nos activités de manière à prévenir toute violation des lois nationales et internationales se rapportant aux principes et au droit du travail. Cela inclut également la renonciation à toute forme de travail forcé ainsi que l'exploitation du travail des enfants.

En tant qu'entreprise, nous serons également jugés sur notre comportement en dehors de notre environnement de travail. C'est pourquoi, nous avons le souci, tous, de respecter les différentes cultures et de faire preuve de compréhension vis-à-vis des sociétés et communautés avec lesquelles nous travaillons.

Nous nous conformons à la législation du travail des différents pays dans lesquels GEGGUS Schweiz AG est présent et nous attendons en retour le même respect des lois de la part des fournisseurs et partenaires. En plus des réglementations légales, nous adoptons pour toute coopération interne et externe nos propres normes et spécifications qui sont regroupées dans les présentes directives de conformité.

12. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Perennité de notre entreprise. Nous condamnons définitivement tout ce qui peut nuire à nos ressources naturelles et à l'écosystème environnant. Cette démarche est justifiée non seulement par nos convictions écologiques, mais elle devient également un axe d'orientation stratégique qui intègre notre responsabilité sociale.

Pour nous les priorités sont au départ l'utilisation de ressources naturelles et le traitement des déchets et des substances dangereuses. Et nous posons là les fondements de la politique environnementale de GEGGUS Schweiz AG. Une prise en compte cohérente et détaillée de l'environnement avec une bonne gestion de l'utilisation des énergies apporte avec des règles bien définies la garantie d'atteindre les objectifs concrets fixés.

Chaque employé doit être concerné, et chacun a le droit et le devoir de faire en sorte qu'une consommation inutile d'énergie soit éliminée. Par l'information et la formation nous essayons d'influencer le comportement de nos employés vis-à-vis de l'économie d'énergie tant en interne qu'à l'extérieur. Par son comportement responsable, chaque employé contribue à faire en sorte que les ressources naturelles telles que l'air, l'eau, l'énergie ne soient pas gaspillées inutilement, mais utilisées de façon optimale.

13. SURVEILLANCE

Le délégué responsable de la conformité

La direction de GEGGUS Schweiz AG est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des directives de conformité ainsi que de la coordination des contrôles correspondants et des mesures d'amélioration. Le contrôle de l'activité de l'entreprise suivant les règles de conformité est avant tout du ressort de la direction.

Traitement des informations, obligation de déclaration

Tous les employés sont fortement encouragés à s'adresser au responsable de la conformité ou à leur supérieur s'ils constatent qu'un autre employé ne se comporte pas conformément au règlement ou s'il se comporte de manière malhonnête. Cela empêchera qu'un petit problème devienne un gros problème. L'employé amené à faire en toute bonne foi une telle déclaration n'a rien à craindre même si sa déclaration devait s'avérer infondée. Ces déclarations peuvent également être faites de manière anonyme.

Le responsable de la conformité est votre interlocuteur prioritaire pour dénoncer et mettre en évidence les dispositions qui pourraient contrevenir aux règles de conformité retenues par l'entreprise. Tous les employés de GEGGUS Schweiz AG sont tenus d'informer le responsable en cas de soupçon de déviance du processus officiel retenu.

Conséquences du non respect des règles de conformité

Nous ne tolérerons aucune violation des règles de conformité. Nous nous en tiendrons au respect des lois et règles imposées et retenues dans le cadre de notre environnement de travail ainsi qu'à nos directives internes. La conduite éthique et juridiquement respectueuse de l'entreprise s'appliquera à l'ensemble de notre groupe.

Tout employé qui contrevient aux règles de conformité devra en tirer les conséquences qui s'imposent et qui s'appliqueront dans le cadre du règlement interne et de la loi; les sanctions peuvent aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail et à la demande de dommages-intérêts.



GEGGUS[®]

GEGGUS Schweiz AG
Westring 2
5502 Hunzenschwil
Tél. + 41 62 897 60 01
Fax + 41 62 897 60 02
E-mail info@geggus.ch
Internet www.geggus.ch